

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 15 décembre 2014

CP2014_12_21
id. 1354

L'an deux mille quatorze le quinze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. CAMBON

**GESTION DÉLÉGUÉE D'UNE SUBVENTION GLOBALE FSE EN
QUALITÉ D'ORGANISME INTERMÉDIAIRE, AU TITRE DE LA
PROGRAMMATION 2014-2020**

Le nouveau Programme Opérationnel National ayant été validé le 10 octobre dernier par la Commission Européenne, **il appartient désormais au Département de se positionner officiellement auprès de la Préfecture de Région, comme Organisme Intermédiaire gestionnaire de FSE, sur la programmation 2014-2020.**

Actuellement, le département compte deux Organismes Intermédiaires :

- le Conseil Général de Tarn-et-Garonne (1 696 359 €)
- le PLIE Midi-Quercy (980 000 €)

Or, dans sa circulaire du 10 juin 2013, portant sur l'architecture de gestion du FSE, l'État réaffirmait les principes suivants :

- le retour à l'emploi au centre des politiques d'inclusion ;
- le rôle de chef de file des Conseils Généraux sur le champ de l'insertion et de l'inclusion sociale ;
- réduire le nombre de gestionnaire FSE.

Dès le mois de juillet, le Conseil Général a exprimé le souhait de se voir confier une nouvelle subvention globale élargie aux seules actions du Programme Départemental d'Insertion et de maintenir une offre d'insertion coordonnée avec le PLIE Midi-Quercy, qui ne pourra plus conserver son statut d'autorité déléguée sur la prochaine programmation.

Un travail collaboratif a donc été mis en œuvre afin d'étudier ensemble les conditions opérationnelles d'une articulation pertinente.

Le Conseil Général devra donc programmer, gérer et assurer le suivi des opérations du PLIE, selon des modalités contractualisées dans le futur Pacte Territorial d'Insertion et inscrites dans un protocole d'accord qui fera l'objet d'une présentation en Commission Permanente, début 2015.

Pour 2014-2020, l'enveloppe FSE attendue pour le Département devrait s'élever à 6 211 677 Millions d'Euros, afin de « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté » et développer sur l'ensemble du territoire de Tarn-et-Garonne, toutes les actions présentées tendant à :

- Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics éloignés en appréhendant les difficultés de manière globale ;
- Mobiliser des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion;
- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ainsi, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à déposer auprès de Monsieur le Préfet de Région un dossier de demande de Subvention Globale de crédits FSE :
 - pour une période de programmation et d'exécution comprise entre le 01/01/2014 et le 30/06/2022 (au maximum) ;
 - pour un montant de crédits nets FSE de 6 211 677 € ;
 - selon le plan de financement présenté en annexe, détaillé par année, dispositif et catégorie de financement, dont la participation du Conseil Général ;
 - pour les dispositifs décrits en annexe qui tendent à :
 - augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics éloignés en appréhendant les difficultés de manière globale ;
 - mobiliser des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion;
 - développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS).
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la Subvention Globale FSE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET